

CONTRAT D'AFFILIATION

Cuisine plaisir arbore un nouveau concept

L'enseigne Cuisine Plaisir, créée par le groupe Findis, a exposé pour la première fois au salon de la Franchise, du 23 au 26 mars, Porte de Versailles, à Paris. L'enseigne, qui détient 150 points de vente, cherche de nouveaux partenaires pour se développer sur un modèle d'affiliation. C'est-à-dire que « le magasin a pour seule obligation d'acheter 85 % de son offre auprès de la centrale d'achat du groupe Findis. En contrepartie, il bénéficie d'un catalogue bi-annuel comptant 5 000 références, des délais de livraison du grossiste (48 et 72 h), ce qui permet de limiter le stock

du magasin, et de profiter d'une forte campagne de communication avec un programme annuel de cinq prospectus, des opérations commerciales exclusives menées avec les fournisseurs une fois par mois et d'un site Internet marchand », pré-

cise Alexandre Favre, directeur de Division du groupe Findis. De plus, Cuisine Plaisir vient de se doter d'une nouvelle charte graphique extérieure et de nouveaux mobiliers, adaptés à des surfaces de vente de 80 et 300 m². Cinq magasins sont déjà passés sur ce nouveau concept : Auray (56), Mâcon (71), Annecy (74), Angers (49) et Annemasse (74). Le coût financier pour ce faire est de 50 000 € pour un magasin de 80 m², soit 35 000 € de marchandise et 15 000 € de mobilier. En outre, dix autres magasins devraient adopter la nouvelle charte graphique. ●

A.C.

